



Commune de  
**MONDORFF**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL du 03 décembre 2025**

Date de la convocation :  
27 novembre 2025

Date d'affichage convocation :  
27 novembre 2025

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 11
- Présents : 08
- Votants : 10

Délibération rendue exécutoire après publication le : 05/12/ 2025

Dépôt en Préfecture le :  
05/12/2025

Secrétaire de séance :  
Florence NIEMI-DAURES

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 du mois de décembre à 20 heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mondorff, régulièrement convoqués en séance ordinaire, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Rachel ZIROVNIK, Maire.

**Présents :**

MM KIFFER, KONTZ, TOUSCH.  
MMES BACHMANN, HESSE, NIEMI-DAURES, ZIROVNIK, ZANONI.

**Absents excusés :**

MM RINGOT, GUITTET.

**Absente non excusée :**

MME CAUNES

**Procurations :**

M. RINGOT à MME NIEMI-DAURES,  
M. GUITTET à M. TOUSCH,

### **2°) Convention avec la commune de Mondorf-les-Bains pour les travaux de restauration du Castel**

*Délibération n°32/2025*

Madame le Maire rappelle les problèmes constatés sur le bâtiment du Castel (toiture, évacuation des eaux pluviales et mur d'enceinte)

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'engager des travaux importants de restauration.

Suite aux échanges avec la commune de Mondorf-les-Bains, Madame le Maire propose au Conseil municipal que la commune de Mondorf-les-Bains participe au coût des travaux qui seront réalisés à hauteur de 20 000€, sur la base de la convention qui sera annexée à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés (10 voix) :

- **Autorise** Madame le Maire à engager les travaux de restauration du Castel, conformément à la Déclaration Préalable n° 57 475 25N00010 et aux prescriptions de monsieur l'Architecte des Bâtiments de France,
- **Autorise** que la maîtrise d'ouvrage des travaux soit supportée par la commune de Mondorff,
- **Accepte** que la commune de Mondorf-les-Bains participe au coût des travaux réalisés par la commune de Mondorff à hauteur de 20 000€,
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention entre la commune de Mondorff et la commune de Mondorf-les-Bains, jointe à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME  
MONDORFF, le 05 décembre 2025

Le Maire, Rachel ZIROVNIK

